

EVALUATION DU DISPOSITIF :

Selon le tableau de correspondance de l'arrêté du 27 Avril 2012 / téléchargeable sur :
http://www.va-environnement.fr/images/Arrete_ministeriel_27_avril_2012_controle_des_ANC.pdf

	OUI	NON	Travaux à réaliser dans un délai de 4 ans (1 an dans le cadre d'une transaction immobilière)
Zone à enjeux environnementaux		X	
Zone à enjeux sanitaires		X	
Absence d'installation		X	
Installation non-conforme : - Installation présentant des dangers pour les personnes - Installation présentant des défauts de structure ou de fermeture - Installation présentant un risque avéré de pollution de l'environnement - Installation incomplète ou significativement sous-dimensionnée ou présentant des dysfonctionnements majeurs		X X X X	
Installation présentant un défaut d'entretien, une usure ou un problème de fonctionnement	X		<ul style="list-style-type: none"> - Préfiltre à entretenir - Localiser le point de rejet des eaux traitées - Nettoyer les dépôts dans le regard de répartition de la filière de traitement - Mise en place d'une ventilation secondaire
<i>Avis de conformité réalisé sur constat du technicien et des déclarations du propriétaire (ou de la personne qui le représente). La responsabilité du propriétaire reste engagée en cas de vices cachés.</i>			

COMMENTAIRES:

Pour permettre un traitement de qualité des effluents domestiques de l'habitation, il faudra prévoir : de nettoyer les matériaux filtrants du préfiltre décolloïdeur incorporé à la fosse toutes eaux 2 à 3 fois par an et de les remplacer tous les 4 ans (fréquence donnée à titre indicatif) afin d'éviter le colmatage prématuré des drains.

De plus, le dimensionnement de la filière de traitement a été aménagé en fonction de la place disponible. Malgré cela, il est à noter que le dispositif fonctionne convenablement.

Pour toutes informations complémentaires, le SPANC se tient à votre disposition.

Ce contrôle, attestant du fonctionnement de votre installation, est un contrôle périodique qui sera réalisé dans une moyenne de 8 ans

Fait à Vic-Bigorre, le 18/01/2016
 Le technicien, Yann BERTRAND

Le Président de l'Etablissement Public,
 Robert MEDIAMOLE

